

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société de Souillac (Lot), lors de la séance du 15 vendémiaire an III (6 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société de Souillac (Lot), lors de la séance du 15 vendémiaire an III (6 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 344;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17134_t1_0344_0000_4

Fichier pdf généré le 07/10/2019

guer avec tous les ennemis du Peuple, et nous n'oserons vous faire part de nos craintes et de nos allarmes. Il faudra, si nous voulons avoir accès auprès de ces hommes pervers, applaudir à une pareille conduite; il faudra que dans un moment où nous craignons tout pour la Liberté, nous témoignons la plus grande sécurité; il faudra que nous oublions le langage qui convient à de francs républicains pour leur parler celui qui ne peut convenir qu'à de vils adulateurs. Mille fois plutôt la mort. Nous avons juré de vous dire la vérité et nous serons fidèles à nos sermens.

On ose vous assurer que les sociétés populaires veulent avilir et détruire la Convention. Est-ce vouloir avilir et détruire la Convention, que de former les vœux les plus ardents pour que tous nos représentans se montrent dignes du Peuple qui les a choisis? Est-ce avilir et détruire la Convention que de vous inviter à rejeter loin du sol de la Liberté tous ceux qui se refusent à se lier au corps social par le serment civique? Ce sont des monstres acharnés à notre perte, ils ne cherchent qu'à nous diviser, ils ne sont bons qu'à nous affamer; est-ce avilir et détruire la Convention que de s'affliger de voir les patriotes opprimés et se réjouir de voir son oppresseur confondu? Est-ce avilir et détruire la Convention que de penser que partout où l'on voit des hommes réunis, on en voit qui deviennent le jouet de leurs passions? Est-ce avilir et détruire la Convention que d'applaudir aux braves Montagnards qui sont inébranlables dans les bons principes, et de blâmer ceux dont les sentimens nous paroissent douteux? pour ne rien dire de plus. Est-ce avilir et détruire la Convention que de penser et d'annoncer à tous les peuples que la Convention est notre point de réunion et que nous ne devons jamais penser à nous en écarter, que c'est à la soutenir que nous devons employer toutes nos forces et tous nos moyens? Est-ce avilir et détruire la Convention que de recevoir et de nous soumettre à tous ses décrets? Est-ce en vouloir à la Convention que de surveiller tous nos représentans et de suivre toutes leurs démarches et d'applaudir aux plus zélés partisans de la Liberté? Est-ce en vouloir à la Convention que de regarder comme le plus grand malheur pour un peuple de se voir forcé à se rappeler qu'il est des circonstances fâcheuses où l'insurrection est le plus sacré comme le plus indispensable des devoirs? Est-ce agir ainsi encore une fois, est-ce avilir et détruire la Convention? nous ne saurions nous le persuader; tant qu'il coulera une seule goutte de sang dans nos veines nous nous empresserons de manifester de pareils sentimens, ils sont dignes de vous, zélés représentans d'un peuple libre; vous avez été choisis par les français, vous préférez dans votre sagesse ce qu'il convient de faire pour assurer leur bonheur, vous ferez cesser la lutte qui semble s'élever entre le crime et la vertu. Vous repousserez loin de vous, vous placerez sous le glaive de la loi ces monstres qui depuis long-tems méditent dans le silence, le massacre des plus zélés partisans de la Liberté. Il n'y a pas de tems à perdre, ils lèvent la tête, nous

sommes au moment où, si vous ne les prévenez, ils mettront à exécution leurs infâmes projets.

Courage, dignes représentans, le Peuple vous contemple, il est prêt à seconder vos efforts, il veut être libre, et quoiqu'il arrive, il le sera. Vive la Convention, vive nos fidèles Montagnards. Vive à jamais tous les vrais amis de la Liberté.

LASSAIGNE, *président*, JAMOU,
BOUCHET, *secrétaires*.

18

La société populaire de Souillac, département du Lot, demande que le gouvernement révolutionnaire soit maintenu dans toute sa vigueur; que la probité et la justice soient toujours à l'ordre du jour. Elle se plaint de l'oppression des patriotes. Elle termine par dénoncer le comité de surveillance de Martel, qui, dans une adresse dont l'insertion a été ordonnée au bulletin de correspondance, a calomnié, dit-elle, Firmin Martine, excellent patriote.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (36).

Cette société, après avoir fait l'éloge du gouvernement révolutionnaire, seul capable de sauver le peuple dans les crises actuelles, invite la Convention à le maintenir dans toute sa vigueur. Que la probité, dit cette société, que la justice la plus sévère soit sans cesse à l'ordre du jour; bientôt l'aristocratie frémissante et la malveillance désolée expireront dans les convulsions du désespoir, ou sous les coups assurés du patriotisme, dirigés par la vertu et l'amour du bien public, et bientôt finira cette lutte indécente et criminelle des ennemis du peuple contre les fidèles patriotes, ses véritables amis et ses plus zélés défenseurs (37).

19

La société populaire de Montauban, département du Lot, écrit à la Convention nationale que, depuis la chute des triumvirs, le peuple a vu soudainement éclater un système de modérantisme alarmant pour la liberté; elle lui adresse ses plaintes de ce que, dans son sein même, il a été fait des motions dont le but secret ne peut être que l'anéantissement des sociétés populaires par celui des jacobins; enfin, mettant sa confiance dans la Convention nationale, elle s'en repose sur sa sagesse pour le maintien des sociétés populaires.

(36) P.-V., XLVI, 320-321.

(37) J. Mont., n° 154.